

CI Com

*Compagnie Internationale
pour la Communication*

Rapport annuel de l'exercice 2012

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Échéance des mandats

Michel Réthoret Président	Exercice 2013
Claude CHABANEL Membre	Exercice 2014
Michel FAVRE Membre	Exercice 2013

Organe de révision

Berney & Associés S.A., Société fiduciaire, Genève

Siège de la société

c/o Sogefco, 22 rue du Nant, 1207 Genève
Tél +41(0)22 737 40 00 - Fax +41(0)22 737 40 09
Case postale 6204
Site www.cicomsa.com
E-mail info@cicomsa.ch

Capital-actions CHF 13'000'000

570'000 actions nominatives de CHF 10 nominal / 365'000 actions au porteur de CHF 20 nominal

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2012

VIE DES SOCIETES

CI Com SA

CI Com SA est la société holding du groupe. Le conseil d'administration étudie un redéploiement du groupe par rapport à de nouvelles orientations.

Les comptes consolidés annuels font apparaître une perte nette pour l'exercice 2012 de CHF 429'641. Les coûts de structure, bien que diminués à l'extrême, sont nécessaires pour continuer la cotation de la société. Ce choix a été décidé par le conseil d'administration afin de promouvoir la transparence totale de la gestion de la société vis-à-vis des actionnaires ainsi que de permettre un redéploiement des activités de celle-ci. Le Conseil d'administration est aujourd'hui relativement optimiste pour la mise en application d'un tel concept.

Dans le cadre de ce redéploiement, l'intégralité du capital-actions de la seule filiale du groupe, CC Management SA a été cédée à Dual Real Estate Investment SA, une société sœur ayant pour but la détention, gestion et financement de participations dans toute société suisse ou étrangère, notamment dans le domaine immobilier. La valeur de CC Management a été fixée à CHF 2'310'636 selon une valorisation datée du 15 octobre 2012 et vérifiée par la fiduciaire Fidag SA.

En échange des actions de CC Management SA, CI Com SA a reçu des titres de la société Alliance Développement Capital SIIC (457 200 368 R.C.S.), à Paris (FR), cotés au marché C de la bourse de Paris.

CONTINUATION D'ACTIVITE

La vocation et le but de CI Com SA est d'être une société holding. Le Conseil d'administration envisage un redéploiement, dans un premier temps, sur le domaine de l'immobilier et la détention, gestion et financement de participations dans toute société suisse ou étrangère dans ce domaine ou dans d'autres. Ce redéploiement a débuté en 2012 avec la cession de la participation dans CC Management SA. Une communication adhoc sera faite aux actionnaires en temps utile concernant les prochaines étapes.

Au 31 décembre 2012, le groupe est surendetté. L'actionnaire majoritaire assure la continuité d'exploitation par la mise à disposition des liquidités nécessaires. Il a par ailleurs postposé un montant de CHF 652'300 correspondant à des avances faites à fin 2012.

Ce rapport de gestion sera présenté par le conseil d'administration à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

Corporate Governance

Sommaire

1. Structure du groupe et actionnariat
2. Structure du capital
3. Conseil d'administration
4. Direction générale
5. Rémunérations, participations et prêts
6. Droits de participation des actionnaires
7. Prises de contrôle et mesures de défense
8. Organe de révision
9. Politique d'information

1. Structure du groupe et actionariat

1.1 Structure du groupe

CI Com SA, dont le siège est en Suisse, à Genève, dans les locaux de la société Sogefco, rue du Nant 22, est cotée à la Bourse Suisse (SIX) de Zürich. Sa capitalisation boursière des seules actions au porteur cotées en bourse est de CHF 1.2 millions au 31.12.2012 sur la base d'un cours de CHF 3.20 par action (No valeur ISIN CH 0001625810).

CI Com SA, dont le but est d'effectuer toutes opérations financières tant pour son compte que pour le compte de tiers, est actuellement une société financière de participations sans activité opérationnelle.

Le 16 octobre 2012, CI Com SA a cédé sa participation dans CC Management SA.

1.1.1 Structure opérationnelle du groupe

CC Management SA, Genève, est active dans le domaine de l'immobilier commercial. Suite à l'abandon des activités opérationnelles, le Groupe n'emploie plus de personnel.

1.2 Actionnaires importants

Détention d'actions

Actions détenues par des sociétés du groupe	Aucune	-
Actions détenues par d'autres actionnaires	570'000 actions nominatives 365'000 actions au porteur	100% du capital-actions

Les 570'000 actions nominatives, soit 43.85% du capital-actions ne sont pas cotées et sont détenues par Dual Holding SA, Genève.

2. Structure du capital

2.1 Capital

Le capital social de CI Com SA de CHF 13'000'000 est composé de 570'000 actions nominatives de CHF 10 nominal et 365'000 actions au porteur de CHF 20 nominal.

Type d'actions	Valeur nominale	Nombre d'actions	Cotées /Non cotées en bourse	Détenteurs
Nominatives	CHF 10	570'000	Non cotées	Dual Holding SA
Porteurs	CHF 20	365'000	Cotées	Inconnus

Les 570'000 actions nominatives bénéficient d'un droit de vote privilégié. Les actions nominatives qui correspondent à 43.85% du capital-actions détiennent 61% des voix.

2.2 Capital autorisé et conditionnel

2.2.1 Capital autorisé

Au 31 décembre 2012 et 2011 la société CI Com SA ne dispose pas d'un capital autorisé.

2.2.2 Capital conditionnel (art. 5 ter des statuts)

Un capital conditionnel a été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2001 à CHF 1.3 million ; cette augmentation de capital se ferait par l'émission d'un maximum de :

57'000 actions nominatives privilégiées liées d'une valeur nominale de CHF 10 chacune, à droit de vote privilégié ;

36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20 chacune.

En cas d'émission du capital conditionnel, il serait intégralement réservé aux collaborateurs de la société (cette notion englobant tant les salariés que les administrateurs). La souscription s'effectuerait par l'exercice des droits d'options accordés aux collaborateurs.

Les options seraient alors réparties, en intégralité et à parts égales, aux membres du conseil d'administration selon la décision du 15 janvier 2004.

Lors de son conseil d'administration du 25 avril 2008, celui-ci a décidé d'émettre les certificats d'options décidés par l'assemblée générale du 12 juillet 2001 et attribués par le conseil du 15 janvier 2004. Les certificats ont été émis selon la répartition suivante :

M. Charles Perret	19'000 options nominatives certificat no. 1	12'168 options au porteur certificat no. 2
M. Michel Favre	19'000 options nominatives certificat no. 3	12'166 options au porteur certificat no. 4
M. Claude Chabanel	19'000 options nominatives certificat no. 5	12'166 options au porteur certificat no. 6

Soit au total : 57'000 options de type 1, donnant droit d'acquérir des actions nominatives et 36'500 options de type 2 donnant droit d'acquérir des actions au porteur. La validité est de 10 ans.

Le droit de souscription préférentiel des actionnaires est supprimé tant pour l'émission des options que pour les nouvelles actions émises.

Le prix d'émission des actions sera fixé périodiquement par le conseil d'administration qui déterminera également, en fonction de la date d'exercice des options, le moment à partir duquel les actions donnent droit à des dividendes.

Les actions souscrites par les collaborateurs de la société, dans le cadre du plan de participation, seront inaliénables pendant une période de 3 ans à compter de leur souscription et demeureront, pendant cette période, déposées en mains de la société.

Après leur émission, les nouvelles actions nominatives seront soumises aux restrictions de transfert prévues à l'article 7 des statuts (voir extrait de l'article 7 des statuts au point 2.3.1 ci-dessous).

2.3 Restrictions de transfert et inscriptions des « nomines »

2.3.1 Article 7 des statuts

« ... Toute acquisition d'une ou plusieurs actions nominatives, à quelque personne et à quelque titre que ce soit, y compris la constitution de tout droit de propriété ou d'usufruit sur une ou plusieurs actions nominatives, est subordonnée à l'approbation écrite du conseil d'administration.... »

Le conseil d'administration peut refuser son approbation sans indication de motifs en offrant à l'aliénateur de reprendre ses actions, pour le compte de la société, pour le compte d'autres actionnaires ou pour celui de tiers, à leur valeur réelle au moment de la demande d'approbation. Le conseil d'administration peut également refuser son approbation si l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il acquiert les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Si l'approbation requise est refusée, ou tant qu'elle n'a pas été accordée, la pleine propriété des actions et tous les droits qu'elles incorporent restent acquis à l'aliénateur.

Demeurent réservées les dispositions des articles 685b al. 4 et 685c al. 2 CO, applicables aux actions acquises par succession, partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée.

Le transfert prend date et déploie ses effets vis-à-vis de la société dès le jour de l'inscription du nouvel actionnaire sur le registre des actions de la société.

2.3.2 Répartition du bénéfice et Dividende

Article 32 des statuts

« Il est prélevé une somme égale au cinq pour cent du bénéfice de l'exercice pour constituer la réserve générale jusqu'à ce que celle-ci atteigne vingt pour cent du capital-actions libéré.

Le solde du bénéfice de l'exercice est réparti conformément aux décisions de l'assemblée générale, sur le préavis du conseil d'administration.

Les dispositions impératives de la loi sur les réserves doivent être respectées ».

Article 33 des statuts

« Le paiement du dividende a lieu à l'époque fixée par le conseil d'administration.

Le dividende ne peut être fixé qu'après que les affectations aux réserves légales et statutaires aient été opérées conformément à la loi et aux statuts.

Des dividendes ne peuvent être prélevés que sur le bénéfice résultant du bilan et sur les réserves constituées à cet effet.

Tout dividende qui n'a pas été réclamé dans les cinq ans depuis son exigibilité est prescrit de plein droit au profit de la société ».

3. Conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit normalement une fois par trimestre.

En 2012, le conseil s'est réuni cinq fois.

3.1 Membres du conseil d'administration

Nom	Année de Naissance	Nationalité	Date du 1 ^{er} mandat	Terme du mandat	Tâches au C.A.
Michel Réthoret	1944	Française	2010	2013	Président
Michel Favre	1937	Suisse	1996	2013	Administrateur
Claude Chabanel	1946	Suisse	1999	2014	Administrateur

Michel Réthoret

Après avoir terminé un DECS (Diplôme d'Etudes comptables supérieures) à l'université de Lyon, Michel Réthoret est venu à Genève et a travaillé au sein de différentes sociétés financières dans lesquelles il s'est familiarisé avec les techniques financières, les fiscalités suisses et internationales. Il a créé à Genève deux fiduciaires (Fidaudit SA et Fidaudit Révisions SA) revendues en 1985. Il a ensuite continué son activité à travers une nouvelle fiduciaire spécialisée dans le conseil et la structuration de patrimoine.

Au cours de sa carrière Michel Réthoret a été membre du directoire d'une banque à Hambourg, a été ou est encore membre du conseil d'administration de fonds d'investissement, et de plusieurs sociétés suisses ou étrangères en particulier dans le domaine immobilier.

Michel Réthoret est également administrateur des sociétés suivantes :

- * Dual Holding SA, Fribourg, Membre du conseil d'administration
- * Dual Real Estate Investment SA, Fribourg, Membre du conseil d'administration
- * Agefi, société de l'agence économique et financière SA, Lausanne, administrateur
- * Sogefco SA, Genève, administrateur
- * Raf Fintrust SA, Le Chenit, administrateur
- * Gepar Holding SA, Zoug, administrateur

Michel FAVRE

Après une formation comptable complète, Michel Favre a fonctionné comme réviseur et notamment comme expert aux examens fédéraux d'experts-comptables, en matière de technique de la révision. Outre ses activités de gestionnaire de la fiduciaire Edmond Favre SA, il a œuvré en qualité de directeur financier, puis de directeur général-adjoint d'une société de transport aérien. Par la suite, il a conduit de nombreux audits fonctionnels et d'organisation notamment auprès du Département de l'Economie du Canton de Genève, des Transports Publics Genevois et de l'Office Cantonal de l'Emploi.

Michel Favre est également administrateur des sociétés suivantes :

- * Plazatour SA, Genève
- * Plaza Investissements SA, Genève
- * Société Immobilière, 1 rue des Sablières SA, Satigny
- * Arn, Wutrich et Frigerio SA, Carouge
- * Société Anonyme pour la Diffusion des produits Mondialmoquette, Genève

Claude CHABANEL

Claude Chabanel est titulaire d'une licence en économie de l'Université de Lausanne et d'un MBA de l'IMD.

Au cours de sa carrière professionnelle il a occupé des postes de Direction tant au niveau suisse qu'international, notamment pour une filiale de Nestlé SA en Arabie Saoudite.

Jusqu'en 1988 il a été Directeur au sein d'ABB Sécheron SA où il fût chargé de redresser et développer les opérations de la division «Electronique industrielle et traction ».

De 1989 jusqu'à 1998 il a occupé le poste de CEO de Sécheron SA et de Sécheron Holding SA où il développa les ventes de 400%. De 1998 jusqu'à 2003 il a occupé le poste de CEO du groupe CVE-Romande Energie SA ; pendant cette période le bénéfice de l'entreprise progressa de 520 % et le cours de l'action de 600 %. Au cours de cette même période, il fut notamment vice-président du conseil d'administration d'EOS (Energie Ouest Suisse) et Président de Grande Dixence SA et a siégé dans de nombreux conseils d'administration.

Depuis 2004 Claude Chabanel est partenaire d'une société de conseil dans le domaine stratégique et de management et a occupé plusieurs postes de CEO *ad interim*. De plus, il siège actuellement au conseil des sociétés suivantes :

- * Gravière de la Claie-aux- Moines SA, Savigny, Président du conseil d'administration

Organes exécutifs

Monsieur Michel Réthoret assume une fonction opérationnelle dans CI Com SA, en ce sens qu'il participe directement ou indirectement à la Direction de l'entreprise. Monsieur Georges Gard assume les fonctions de directeur financier.

Georges Gard, de nationalité suisse, est né en 1961. Il est expert-comptable diplômé et titulaire d'un master en économie de l'Université de Genève. Après huit ans passés au sein de Ernst & Young à Zurich et à Genève, il a rejoint la société Pennone & Partners SA en 1995. En 2007, il rejoint Genolier Swiss Medical Network SA, société cotée à la bourse suisse. En 2010, il fonde G & P Fiduciaire SA qui met à disposition le personnel nécessaire pour l'exécution des travaux administratifs.

Il n'y a pas de représentations réciproques dans les conseils d'administration de sociétés cotées.

3.2 Election et durée du mandat

3.2.1 Article 19 et ss des statuts

« La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à neuf membres, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale pour une durée de trois ans.

Ils sont indéfiniment rééligibles. »

Sur propositions, le conseil est élu par l'assemblée générale à main levée. Le Président est élu par le conseil pour la durée du mandat accordé par l'assemblée générale.

3.2.2 Première élection et durée restante du mandat

Voir tableau au point 3.1 ci-dessus.

3.3 Organisation interne

3.3.1 Répartition des tâches au sein du CA

Article 21 des statuts

« En cas de pluralité de membres, le conseil désigne son président, éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, ainsi que le secrétaire, lequel n'appartient pas nécessairement au conseil..... ».

Voir tableau au point 3.1 ci-dessus.

Article 22 des statuts

« Si le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, ses décisions sont prises à la majorité relative des voix émises par les membres présents, pourvu toutefois que ceux-ci forment la majorité absolue du conseil.

En cas de partage égal des voix, celle du président de la séance est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises en la forme d'une approbation donnée par écrit à une proposition, à moins qu'une discussion soit requise par l'un des membres du conseil ».

Toutefois, aucun quorum n'est nécessaire pour procéder aux formalités relatives aux augmentations du capital-actions, à la libération ultérieure du capital-actions ou à l'émission de bons de participation.

Il n'y a pas de répartition fonctionnelle entre les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration délègue deux de ses membres au sein des conseils d'administration des sociétés du groupe, à savoir CC Management SA. Ceux-ci informent le conseil d'administration de CI Com SA de l'évolution des affaires de ses filiales ; ces communiqués sont transmis au conseil au cours de ses séances.

3.3.2 Pour l'ensemble des comités du conseil d'administration et

3.3.3 Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités

Il n'y a pas de comité nommé par le conseil d'administration du fait que dans la réalité opérationnelle, la société est actuellement dormante. Des comités ad hoc seront instaurés dès la reprise d'activités opérationnelles.

3.4 Compétences du conseil d'administration et de la direction

Article 24 et ss des statuts

« Le conseil d'administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à un autre organe par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de la société dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.

Il a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes :

- ◆ Exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires ;
- ◆ Fixer l'organisation ;
- ◆ Fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de la société ;
- ◆ Nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation ;
- ◆ Exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données ;
- ◆ Etablir le rapport de gestion, préparer l'assemblée générale et exécuter ses décisions ;

- ◆ Informer le juge en cas de surendettement ;
- ◆ Décider de l'appel ultérieur d'apports relatifs aux actions non entièrement libérées ;
- ◆ Exécuter les augmentations de capital, par décision qui doit revêtir la forme authentique ;
- ◆ Examiner les qualifications professionnelles des réviseurs particulièrement qualifiés pour les cas où la loi exige leur intervention.

Le conseil d'administration peut confier tout ou partie de la gestion à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers conformément au règlement d'organisation ».

La direction générale du groupe est assurée par les membres du conseil d'administration de CI Com SA. Les décisions relatives à la gestion courante du groupe sont prises par Monsieur Michel Réthoret, Président du groupe et Monsieur Georges Gard, directeur financier du groupe. L'enregistrement des opérations courantes tant administratives qu'en comptabilité a été effectué par G & P Fiduciaire SA, société détenue majoritairement par Monsieur Georges Gard.

3.5 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Considérant que la direction générale du groupe est assumée par les membres du conseil d'administration, aucun instrument d'information et de communication entre la direction générale et le conseil d'administration n'a été mis en place.

4. Direction générale

4.1 Membres de la Direction générale

La direction générale est formée des personnes suivantes :

Nom	Année de naissance	Fonction	Depuis
Michel Réthoret	1944	Président du CA / Directeur	2010
Georges Gard	1961	Directeur financier	2010

Pour plus de détails concernant :

- ◆ Le fonctionnement de la direction générale, voir les points 3.1 et 3.5 ci-dessus.
- ◆ Les personnes susmentionnées, voir point 3.1 ci-dessus.

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1 Contenu/Procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation et

5.2 Rémunérations accordées aux membres en exercice des organes dirigeants (conseil d'administration et direction générale)

Article 27 des statuts

« Les membres du conseil d'administration ont droit au remboursement de leurs frais ainsi qu'à une indemnité équitable pour leur activité. De plus, l'assemblée générale peut leur accorder une participation au bénéfice. L'article 677 du CO demeure réservé ».

Le conseil décide donc lui-même de sa rémunération dans les limites usuelles. Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité annuelle fixe (indépendante du résultat du groupe). De plus, ils sont remboursés le cas échéant pour leurs frais effectifs. Il n'existe aucune allocation de tantième ni aucune autre forme de participation au bénéfice.

Monsieur Michel Réthoret, présidents du conseil d'administration, a également reçu des honoraires relatifs à la gestion du groupe et notamment en relation avec les projets d'investissements de CC Management SA.

Les honoraires des membres du conseil d'administration et membre de la direction se détaillent comme suit :

CHF	Honoraires d'administrateur		Honoraires de gestion		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Michel Réthoret	13'500	21'600	93'492	97'607	106'992	119'207
Claude Chabanel	17'010	17'010	-	-	17'010	17'010
Michel Favre	15'000	15'000	-	-	15'000	15'000
G & P Fiduciaire SA	-	-	56'400	64'800	56'400	64'800
TOTAL	45'510	53'610	149'892	162'407	195'402	216'017

Les créances dues de la part du groupe et les actions et options détenues par les membres du conseil d'administration au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

CHF	Créances dues de la part du groupe	
	2012	2011
Michel Réthoret	18'595	10'000
Claude Chabanel	17'010	17'010
Michel Favre	15'000	15'000
G & P Fiduciaire SA	10'800	16'200
TOTAL	61'405	58'210

Les actions et droits d'options détenues par les membres, actuels ou anciens, du conseil d'administration au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

	Charles PERRET		Claude CHABANEL		Michel FAVRE		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Nombre d'options nominatives octroyées	19'000	19'000	19'000	19'000	19'000	19'000	57'000	57'000
Nombre d'options au porteur octroyées	12'168	12'168	12'166	12'166	12'166	12'166	36'500	36'500
Valeur des options octroyées CHF	2'518	2'518	2'516	2'516	2'516	2'516	7'550	7'550

6. Droits de participation des actionnaires

Article 16 des statuts

« Les actionnaires exercent leur droit de vote à l'assemblée générale proportionnellement au nombre total de leurs actions, sans égard à leur valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix. Demeure réservé l'article 693 al. 3 du code des Obligations ».

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Article 14 des statuts

« Vis-à-vis de la société, tout actionnaire ou usufruitier inscrit sur le registre des actions est autorisé à exercer le droit de vote. Un actionnaire peut faire représenter ses actions par une personne, actionnaire ou non, munie d'un pouvoir écrit. [...] Vis-à-vis de la société, le porteur d'une action est autorisé à exercer le droit de vote, pourvu qu'il justifie de sa possession pour la production de l'action ou de toute autre manière prescrite par le conseil d'administration ».

Il n'y a pas de limitation des droits de vote.

6.2 Quorums statutaires

Article 16 des statuts (notamment conforme à l'art 704 du CO)

« Les actionnaires exercent le droit de vote à l'assemblée générale proportionnellement au nombre total de leurs actions, sans égard à leur valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix. Demeure réservé l'article 693 al. 3 du Code des Obligations ».

Article 17

« L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre et la valeur des actions représentées, elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Toutefois, une décision de l'assemblée générale recueillant au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées est nécessaire pour :

1. La modification du but social ;
2. Le transfert du siège de la société ;
3. L'introduction d'actions à droit de vote privilégié ;
4. La restriction de la transmissibilité des actions nominatives ;
5. L'augmentation autorisée ou conditionnelle du capital-actions ;
6. L'augmentation du capital-actions au moyen des fonds propres, contre apport en nature ou en vue d'une reprise de biens et l'octroi d'avantages particuliers ;
7. La limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel ».

6.3 Convocation de l'assemblée générale et

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Extrait des statuts

Article 10

« L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Des assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire... ».

Article 11

« L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration et au besoin par les réviseurs, les liquidateurs ou les représentants des obligataires.

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

En outre des actionnaires dont les actions totalisent une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour... ».

Article 12

« L'assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa réunion, dans la forme prévue à l'article 36 des statuts ». Il est rappelé que les actions nominatives sont convoquées par lettre recommandée et les actions au porteur par un avis unique inséré dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce.

« Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du conseil d'administration et des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été dûment portés à l'ordre du jour, sauf sur les propositions de convoquer une assemblée générale extraordinaire ou d'instituer un contrôle spécial ».

6.5 Inscriptions au registre des actions

Article 6 des statuts

« Le conseil d'administration tient un registre des actions nominatives qui mentionne le nom et l'adresse de leurs propriétaires et usufruitiers. L'inscription au registre des actions n'a lieu qu'au vu d'une pièce établissant l'acquisition du titre en propriété ou la constitution d'un usufruit. Est considéré comme actionnaire ou usufruitier à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions ».

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre (art 7bis des statuts)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 2006 a adopté un nouvel article (clause "d'opting out") dont la teneur est la suivante :

« L'obligation de présenter une offre publique d'acquisition selon les articles 32 et 52 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM) du 24 mars 1995 est écartée au sens de l'article 22 al. 3 LBVM ».

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les statuts ne comprennent aucune clause relative à cet objet.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Berney & Associé SA société fiduciaire, Genève, est organe de révision de CI Com SA depuis l'exercice 2010. Le mandat est renouvelable chaque année, pour une année, par l'assemblée générale. Le réviseur responsable pour l'exercice 2012 assure cette fonction depuis l'exercice 2010.

8.2. Honoraires de révision et honoraires supplémentaires

Le montant des différents honoraires pour l'exercice 2012 s'élève à CHF 22'248. Aucun service additionnel n'a été fourni par l'organe de révision.

8.3 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

L'organe de révision est convoqué par le conseil d'administration aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Les remarques du réviseur font l'objet de plans d'actions et les conclusions sont soumises à nouveau au conseil d'administration.

Au courant de l'année 2012, les réviseurs ont eu deux réunions avec le président du conseil d'administration, Monsieur Michel Réthoret. Le conseil d'administration revoit les performances, l'indépendance et les frais d'audit sur une base annuelle. Il revoit également l'étendue de l'audit, approuve le plan d'audit et discute des résultats de l'audit avec les réviseurs externes.

9. Politique d'information

Le groupe CI Com poursuit une politique d'information ouverte et adaptée à sa taille et à son importance. Les mesures de communication prises visent à protéger la crédibilité de l'entreprise auprès du public ; toutes les informations importantes ou sensibles sont publiées dans les meilleurs délais.

Les actionnaires sont informés par le rapport annuel, le rapport semestriel ainsi que par des communiqués de presse sur les éléments essentiels de l'activité. Les informations qui influencent le cours des actions sont publiées sous forme de publicité événementielle selon les directives de la Bourse suisse. Les informations sont préparées par le conseil d'administration. Les informations relatives au groupe sont également disponibles sur Internet (www.cicomsa.com) ainsi que sur les sites de cotation suivants sous le n° de valeur ISIN CH 0001625810 :

- ◆ Reuters
- ◆ Bloomberg
- ◆ Swissquote
- ◆ Telekurs

Extrait des statuts

Les avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire doivent informer les actionnaires que le rapport de l'organe de révision de même que le rapport de gestion et les propositions éventuelles concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan sont mis à leur disposition au siège de la société et des succursales s'il en existe, vingt jours au plus tard avant l'assemblée générale.

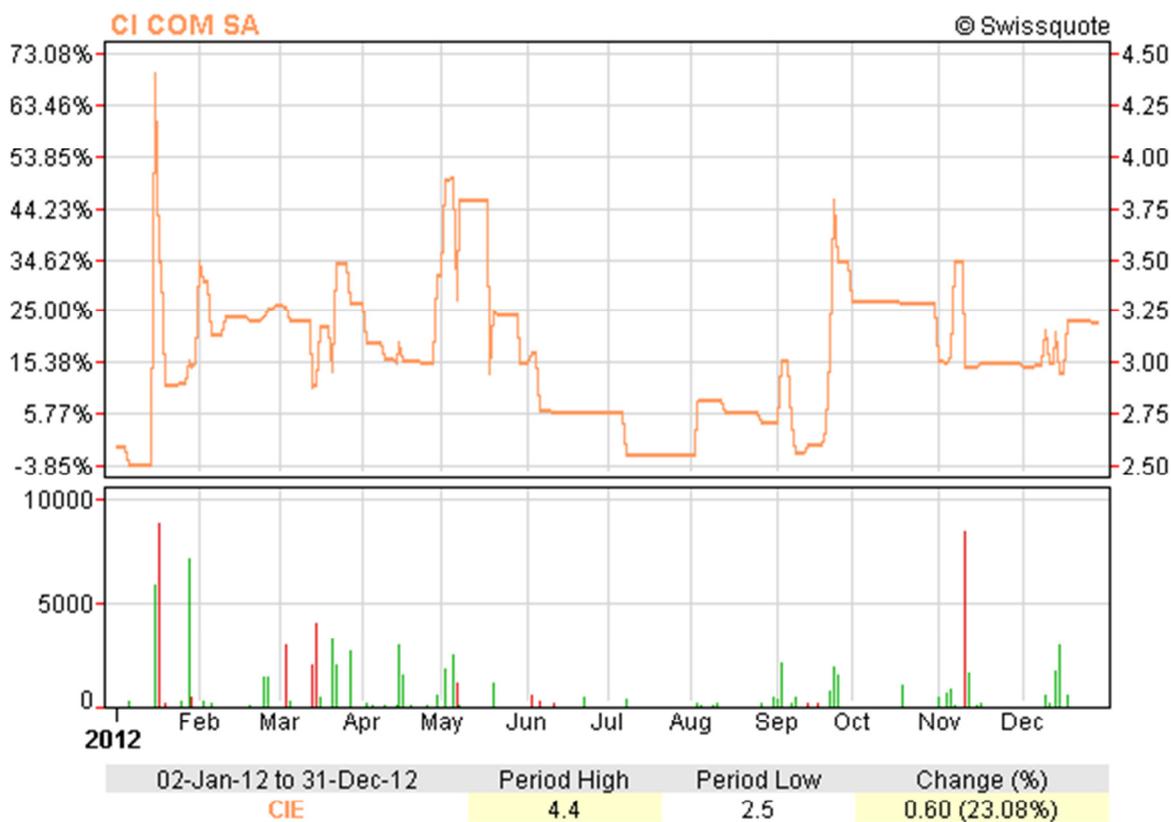
L'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 aura lieu le 20 juin 2013 à 11h30 à l'hôtel Crowne Plaza à Genève.

Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce.

COMMENTAIRES FINANCIERS

Pendant l'année 2012, il n'y a eu aucune transaction nouvelle pour la société.

Évolution du cours de l'action CI Com SA du 01.01.2012 au 31.12.2012.



Michel Réthoret

Président du conseil d'administration

Claude Chabanel

Administrateur

CI COM SA

États Financiers Consolidés

31 Décembre 2012

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
 Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2012 <u>CHF</u>	2011 <u>CHF</u>
Revenu locatif	4.1	50'752	67'669
Charges d'exploitation	4.2	-368'493	-409'235
Variation de juste valeur des immeubles de placement	6	-76'000	179'570
Dotation à la provision pour risque	15	-60'000	-
Résultat d'exploitation		-453'741	-161'996
Produits financiers	4.3	5	23'993
Charges financières	4.3	-47'688	-93'573
Gain sur cession de CC Management SA	4.4	53'163	-
Résultat financier		<u>5'480</u>	<u>-69'580</u>
Résultat ordinaire		-448'261	-231'576
Produit exceptionnel	4.5	-	11'560
Résultat exceptionnel		<u>-</u>	<u>11'560</u>
Résultat avant impôt		-448'261	-220'016
Produits / (charges) d'impôt sur le résultat	5	18'620	-44'009
PERTE DE L'EXERCICE		-429'641	-264'025

BILAN CONSOLIDE

Au 31 décembre

	Notes	31.12.2012 <u>CHF</u>	31.12.2011 <u>CHF</u>
ACTIFS			
Actifs immobilisés			
Immeubles de placement	6	-	1'633'000
Immobilisations financières	7	1'336'853	-
Total des actifs immobilisés		1'336'853	1'633'000
Actifs circulants			
Autres actifs courants		-	845
Débiteur actionnaire	13	-	780'500
Liquidités	8	12'203	39'196
Total des actifs circulants		12'203	820'541
TOTAL ACTIFS		1'349'056	2'453'541
FONDS PROPRES			
Capital émis	9	13'000'000	13'000'000
Pertes reportées		-13'524'483	-13'094'842
Total fonds propres		-524'483	-94'842
Engagements à long terme			
Dettes fiscales	12	926'100	1'058'400
Passifs d'impôts différés	5	-	44'009
Créance actionnaire postposée	13	652'300	200'000
Total des engagements à long terme		1'578'400	1'302'409
Engagements à court terme			
Emprunts	10	-	820'000
Comptes de régularisation	11	102'839	161'374
Dette envers l'administration fiscale	12	132'300	264'600
Provision pour risque	15	60'000	-
Totale engagements à court terme		295'139	1'245'974
TOTAL PASSIFS		1'873'539	2'548'383
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1'349'056	2'453'541

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre

CHF	Capital émis	Pertes reportées	Total
Au 1 janvier 2011	<u>13'000'000</u>	<u>-12'830'817</u>	<u>169'183</u>
Résultat de l'exercice	-	-264'025	-264'025
Au 31 décembre 2011	<u>13'000'000</u>	<u>-13'094'842</u>	<u>-94'842</u>
Résultat de l'exercice	-	-429'641	-429'641
Au 31 décembre 2012	<u>13'000'000</u>	<u>-13'524'483</u>	<u>-524'483</u>

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Pour les exercices clos au 31 décembre

	Notes	2012 <u>CHF</u>	2011 <u>CHF</u>
Activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		-429'641	-264'025
<u>Ajustements pour réconcilier le résultat avant impôt avec le tableau de flux</u>			
Eléments sans effet de trésorerie :			
Variation de la provision pour litige		-	-80'000
Variation de la provision pour impôts différés	5	-18'620	44'009
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	6	76'000	-179'570
Variation de la provision pour risque	15	60'000	-
Gain sur cession de CC Management SA		-53'163	-
Ajustements du fonds de roulement :			
Variation des débiteurs et autres créances		-9'691	-780'500
Variation des créanciers et autres dettes à court terme		43'283	-204'817
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		<u>-331'832</u>	<u>-1'464'903</u>
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	-	-62'430
Effets de périmètre		-79'142	-
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités d'investissement		<u>-79'142</u>	<u>-62'430</u>
Activités de financement			
Remboursement dette de l'AFC	12	-264'600	-
Variation des emprunts bancaires		-	-31'250
Variation de la créance actionnaire		648'581	200'000
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement		<u>383'981</u>	<u>168'750</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-26'993	-1'358'583
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier		39'196	1'397'779
Liquidités au 31 décembre		<u>12'203</u>	<u>39'196</u>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 2012

NOTE 1 ACTIVITES DU GROUPE

En date du 30 avril 2013, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de CI Com SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. CI Com SA est une société holding anonyme de droit suisse dont le siège se trouve à Genève (Suisse). Le Groupe est actif dans la prise de participation dans des entreprises, dans l'octroi de prêts, avances de fonds, etc. en Suisse.

En 2012, CI Com SA a poursuivi sa politique de recherche de nouvelles activités. Le 16 octobre 2012, la société a cédé la seule participation qu'elle détenait, celle dans CC Management SA, Genève.

NOTE 2 RÉSUMÉ DES PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET D'ÉVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des immeubles de placement, qui sont évalués à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en CHF. Les exercices comptables sont délimités selon la comptabilité d'engagement. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes est appliqué aux états financiers consolidés.

Base de présentation et d'évaluation

Référentiel comptable

Les comptes consolidés annuels sont conformes à la loi suisse concernant les sociétés par actions ainsi qu'aux normes comptables Swiss GAAP RPC, en vigueur à la date du bilan et appliquées dans leur intégralité.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent, outre les éléments financiers de CI Com SA, ceux des sociétés indiquées dans la liste ci-après. Les sociétés dans lesquelles CI Com SA détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations détenues à raison de 20% à 50% des droits de vote sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence qui consiste à comptabiliser la quote-part détenue des fonds propres et du résultat.

Le 16 octobre 2012, CI Com SA a cédé sa participation (100%) dans CC Management SA de sorte qu'au 31 décembre 2012, elle ne détenait plus aucune participation. Par mesure de simplification, le compte de résultat consolidé 2012 comprend les revenus et charges de CC Management SA jusqu'au 30 septembre 2012, soit la date d'arrêté comptable la plus proche de la date de cession.

Principes de consolidation

Les comptes consolidés se fondent sur les comptes annuels des sociétés consolidées établis selon des principes uniformes.

La consolidation des fonds propres est effectuée selon la méthode anglo-saxonne (purchase method). Lors de la première consolidation, les actifs et les passifs d'une filiale nouvellement acquise sont évalués au moment de l'acquisition à leur valeur de marché. L'écart d'acquisition (différence entre le coût d'acquisition et la valeur de marché des actifs nets acquis) qui n'a pu être attribué à des actifs et passifs spécifiques est porté directement dans les réserves consolidées sans impact sur le résultat.

Les soldes et transactions internes au Groupe, ainsi que les bénéfices non réalisés qui en résultent sont éliminés dans la consolidation.

Principes d'évaluation

Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en francs suisses, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. La réévaluation des éléments monétaires aboutit à des différences de change enregistrées dans le compte de résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles sont évalués à leur juste valeur, celle-ci correspondant au montant le plus probable pour lequel ils pourraient être vendus entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des immeubles est déterminée régulièrement (au moins tous les 3 ans) par l'expert immobilier indépendant Wüest & Partner AG, Zurich, selon la méthode des discounted cash flows (DCF). La dernière valorisation a été faite le 6 octobre 2012 sur l'estimation de la juste valeur de l'immeuble en vue de la cession de la participation de CC Management SA.

Les réparations, l'entretien et la maintenance ordinaire des immobilisations corporelles sont comptabilisés au titre de charges directes. Les investissements en renouvellement ou amélioration sont portés en augmentation du coût d'acquisition des immeubles lorsqu'ils prolongent notablement la durée de vie de l'objet, augmentent sa capacité ou apportent une amélioration substantielle du rendement locatif.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières non consolidées sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles.

Liquidités

Les liquidités comptabilisées au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une durée initiale inférieure ou égale à trois mois.

Provisions

Des provisions ne sont constituées que pour des engagements actuels se rapportant à des événements passés. Leur montant reflète la meilleure estimation des sorties de fonds attendues pour le règlement des engagements.

Créances

Les créances résultant de livraisons et de prestations, ainsi que les autres créances à court terme sont portées au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeurs nécessaires pour des raisons économiques. Les corrections de valeur ont été déterminées individuellement sur la base de l'ancienneté des postes ouverts à la date de clôture.

Dettes financières

Les dettes financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les montants remboursables au cours des 12 prochains mois suivant la date de clôture figurent dans les dettes à court terme.

Autres engagements

Les autres engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Plan d'options

Les collaborateurs (cette notion englobant tant les salariés que les administrateurs) du Groupe reçoivent une rémunération en la forme d'un paiement fondé sur des actions, par lequel les collaborateurs fournissent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres de l'entité.

En date du 15 janvier 2004, le conseil d'administration a approuvé le plan d'options qui lui était soumis.

Les points clés dudit plan sont exposés brièvement ci-après :

Les objectifs du plan sont :

- La promotion de la motivation des bénéficiaires
- Leur fidélisation et leur engagement à long terme
- La promotion et le développement des activités de la société CI Com SA

En cas d'émission du capital conditionnel, il serait intégralement réservé aux collaborateurs de la société (cette notion englobant tant les salariés que les administrateurs). La souscription s'effectuerait par l'exercice des droits d'options accordés aux collaborateurs. Les options seraient alors réparties, en intégralité et à parts égales, aux membres du conseil d'administration selon la décision du 15 janvier 2004. Le 25 avril 2008, le conseil d'administration a émis des certificats d'actions.

Le droit de souscription préférentiel des actionnaires est supprimé tant pour l'émission des options que pour les nouvelles actions émises.

Le prix d'émission des actions sera fixé périodiquement par le conseil d'administration qui déterminera également, en fonction de la date d'exercice des options, le moment à partir duquel les actions donnent droit à des dividendes.

Les actions souscrites par les collaborateurs de la société, dans le cadre du plan de participation, seront inaliénables pendant une période de 3 ans à compter de leur souscription et demeureront, pendant cette période, déposées en mains de la société.

Après leur émission, les nouvelles actions nominatives seront soumises aux restrictions de transfert prévues à l'article 7 des statuts.

Impôts différés

Des impôts différés sont enregistrés sur les différences temporelles qui surviennent lorsque les autorités fiscales enregistrent et évaluent les actifs et passifs avec des règles qui diffèrent de celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Des impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables.

Les reports de pertes ne sont activés en tant qu'avoirs d'impôts différés que dans la mesure où une compensation avec des bénéfices imposables futurs apparaît probable.

Les impôts différés sont déterminés annuellement selon la méthode du report variable, sur la base des taux d'imposition attendus au moment de la concrétisation de la créance ou de l'engagement (taux moyen de 24.5%) et figurent au bilan en tant qu'actif financier ou provision à long terme.

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe opère sur un seul secteur d'activité, celui de CC Management SA, active dans le domaine de l'immobilier industriel en Suisse. Les activités de la société mère, CI Com SA, consistent à la direction générale et au conseil d'administration du Groupe, ainsi que le support central dédié au développement de nouvelles activités. Aucune information sectorielle n'est dès lors fournie.

NOTE 4 PRODUITS ET CHARGES

4.1 Revenus locatifs

CHF	2012	2011
Locations d'immobilisations industrielles	50'752	67'669
Total des revenus locatifs	50'752	67'669

En 2012 et en 2011, le chiffre d'affaires englobe uniquement les loyers générés par l'immeuble à Bâle détenu par CC Management SA. Le chiffre d'affaires 2012 représente les revenus locatifs pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012.

4.2 CHARGES D'EXPLOITATION

CHF	2012	2011
Frais de gestion	-46'220	-42'822
Loyers payés et droits de superficie	-62'457	-83'276
Frais généraux et administratifs	-229'354	-251'807
Impôts sur le capital, autres impôts et taxes diverses	-30'462	-31'330
Total des charges d'exploitation	-368'493	-409'235

4.3 RÉSULTAT FINANCIER

CHF	2012	2011
Produits financiers sur titres et divers	5	23'993
Total des produits financiers	5	23'993
Intérêts payés	-46'245	-46'943
Différence de change nette	-	-43'751
Charges financières diverses	-1'443	-2'879
Total des charges financières	-47'688	-93'573
Gain sur cession de participation	53'163	-
Résultat financier	5'480	-69'580

4.4 GAIN SUR CESSION DE CC MANAGEMENT SA

La cession de la participation dans CC Management SA a engendré un gain net consolidé de CHF 53'163 qui se détaille comme suit :

CHF	2012
Valeur des fonds propres à la date de cession	2'257'473
Prix de cession	2'310'636
Gain sur cession de CC Management SA	53'163

4.5 PRODUIT EXCEPTIONNEL

Durant l'exercice 2011, le groupe a payé un montant de CHF 68'440 en règlement du litige Bertola. La provision de CHF 80'000 relative à ce litige a été extournée, résultant en un produit net de CHF 11'560.

NOTE 5 PASSIF D'IMPÔTS DIFFÉRÉS - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les impôts différés inscrits au passif du bilan se rapportent aux écarts temporels suivants :

CHF	2012	2011
Immeubles de placement	-	179'629
	-	179'629
	Taux d'impôts	Taux d'impôts
Total du passif d'impôts différés au 31 décembre	24.5%	24.5%
	-	44'009

A la date de cession de la participation dans CC Management SA, la moins-value non réalisée sur l'immeuble s'élevait à CHF 76'000. La diminution de la provision pour l'impôt différé y relatif s'élève à CHF 18'620.

Le taux d'imposition du Groupe est de 24.5%. Les pertes reportées n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance d'impôts différés actifs, car à l'heure actuelle il n'y a pas de prémisses d'une utilisation future de ces pertes. Les montants de ces pertes ainsi que leurs dates limites d'utilisation se présentent comme suit :

CHF	Pertes reportées	
	2012	2011 *
2012	-	375'558
2013	727'433	750'624
2014	-	-
2015	35'337	121'519
2016	447'354	474'238
2017	843'572	1'294'023
2018	291'817	402'288
2019	295'260	-
Total	2'640'773	3'418'250

* avec CC Management SA

En 2012, la société a reçu la taxation définitive pour l'année fiscale 2011.

NOTE 6 IMMEUBLES DE PLACEMENT

CHF

Solde au 1er janvier 2011	1'391'000
Acquisitions	62'430
Variation de la juste valeur	179'570
Solde au 31 décembre 2011	1'633'000
Cession	-1'557'000
Variation de la juste valeur	-76'000
Solde au 31 décembre 2012	-

Informations complémentaires	2012	2011
	CHF	CHF
Loyers encaissés	50'752	67'669
Valeurs d'assurance	-	2'566'000

L'immeuble de placement était détenu par CC Management SA, filiale cédée le 16 octobre 2012.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2012, le portefeuille-titres est composé de 7'753'242 actions de la société Alliance Développement Capital SIIC (457 200 368 R.C.S.), à Paris (FR), cotés au marché C de la bourse de Paris. Au 31 décembre 2012, la valeur de marché de ces titres s'élève à CHF 1'403'489.

NOTE 8 LIQUIDITES

Les montants liquidités et équivalents de liquidités consistent à des comptes bancaires courants. Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'excède pas 3 mois.

CHF	2012	2011
Comptes courants bancaires	12'203	39'196
Total liquidités	12'203	39'196

Le tableau des flux de trésorerie consolidés, la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie, comprend les éléments ci - dessus.

NOTE 9 CAPITAL ÉMIS ET RÉSERVES

Toutes les actions ont été émises et CI Com SA ne possède pas d'actions propres.

Au 31 décembre 2012, le capital-actions émis était constitué de 570'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10 chacune et de 365'000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20 chacune. Le capital-actions est entièrement libéré. Pour plus d'informations sur le capital de la société se référer au rapport sur *corporate governance*.

CHF	2012	2011
Capital : actions nominatives	5'700'000	5'700'000
Capital : actions au porteur	7'300'000	7'300'000
Capital émis	13'000'000	13'000'000

Au 31 décembre 2012, CI Com SA ne dispose pas de capital autorisé.

L'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2004 a introduit un capital conditionnel de maximum CHF 1'300'000, constitué de 57'000 actions nominatives, à droit de vote privilégié, d'une valeur nominale de CHF 10 chacune et de 36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20 chacune. Ce capital conditionnel est réservé aux collaborateurs du Groupe et, par conséquent, le droit de souscription préférentiel des actionnaires lié à cette opération a été supprimé. En date du 28 juin 2003, il a été décidé de la répartition des droits si une augmentation de capital avait lieu.

Les actions et droits d'options détenues par les membres, actuels ou anciens, du conseil d'administration au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

	Charles PERRET		Claude CHABANEL		Michel FAVRE		T total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Nombre d'options nominatives octroyées	19'000	19'000	19'000	19'000	19'000	19'000	57'000	57'000
Nombre d'options au porteur octroyées	12'168	12'168	12'166	12'166	12'166	12'166	36'500	36'500
Valeur des options octroyées CHF	2'518	2'518	2'516	2'516	2'516	2'516	7'550	7'550

Soit au total : 57'000 options de type 1, donnant droit d'acquérir des actions nominatives et 36'500 options de type 2 donnant droit d'acquérir des actions au porteur. La validité est de 10 ans.

Le droit de souscription préférentiel des actionnaires est supprimé tant pour l'émission des options que pour les nouvelles actions émises.

Le prix d'émission des actions sera fixé périodiquement par le conseil d'administration qui déterminera également, en fonction de la date d'exercice des options, le moment à partir duquel les actions donnent droit à des dividendes.

Les actions souscrites par les collaborateurs de la société, dans le cadre du plan de participation, seront inaliénables pendant une période de 3 ans à compter de leur souscription et demeureront, pendant cette période, déposées en mains de la société.

Après leur émission, les nouvelles actions nominatives seront soumises aux restrictions de transfert prévues à l'article 7 des statuts (voir extrait de l'article 7 des statuts).

Au 31 décembre 2012 ainsi qu'au 31 décembre 2011, aucune augmentation de capital n'a eu lieu.

NOTE 10 EMPRUNTS

CHF	2012	2011
Crédit hypothécaire auprès de Crédit Suisse, Bâle	-	820'000
Total des emprunts portant intérêt et endettement	-	820'000

Le crédit hypothécaire auprès de Credit Suisse Bâle était accordé à la filiale CC Management SA, cédée le 16 octobre 2012.

NOTE 11 COMPTES DE REGULARISATION

CHF	2012	2011
Dettes envers des parties liées	61'405	58'210
Autres engagements à court terme	41'434	103'164
Total des autres engagements à court terme	102'839	161'374

Les dettes envers les parties liées concernent des honoraires de gestion non encore payés aux membres du conseil d'administration et à la direction.

NOTE 12 DETTE ENVERS L'ADMINISTRATION FISCALE

CHF	2012	2011
Solde au 1er janvier	1'323'000	1'323'000
Païement dans l'exercice	-264'600	-
Solde au 31 décembre	1'058'400	1'323'000
dont		
à court terme	132'300	264'600
à long terme	926'100	1'058'400

L'arrangement de règlement avec l'Administration fiscale du canton de Vaud porte sur un montant initial de CHF 1'837'600. En 2006 et selon l'accord avec l'ACI, l'échéance du paiement intégral était fixée au 30 avril 2008, aucun remboursement avant terme n'était prévu.

En 2007, le Groupe a entrepris des négociations avec l'administration fiscale concernant le paiement de la dette et un nouvel accord a été signé. Cet accord a été renégocié en décembre 2008 avec un rééchelonnement du solde sur une plus longue période, soit 12 paiements de CHF 132'300.

L'annuité 2011 a été payée au début de l'exercice 2012.

NOTE 13 TRANSACTIONS ET SOLDES AVEC LES PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de CI Com SA et la filiale mentionnée dans le tableau suivant :

Filiale	Activités principales	Capital - actions	Participation en %	
			2012	2011
CC Management SA, Genève *	Immobilier	4'700'000	-	100.00

* filiale cédée le 16 octobre 2012

Il n'y a pas d'entités qui ont une influence notable sur le Groupe à l'exception de DUAL HOLDING SA qui en possède le contrôle. Le Groupe n'a pas d'influence notable et n'est pas co-entrepreneur sur d'autres sociétés.

Cession de la participation dans CC Management SA

Dans le cadre de la réorganisation et en vue d'un développement futur des activités de CI Com SA, l'intégralité du capital-actions de la seule filiale du groupe, CC Management SA a été cédée à Dual Real Estate Investment SA, une société sœur ayant pour but la détention, gestion et financement de participations dans toute société suisse ou étrangère, notamment dans le domaine immobilier. La valeur de CC Management a été fixée à CHF 2'310'636 selon une valorisation datée du 15 octobre 2012 et vérifiée par la fiduciaire Fidag SA.

En échange des actions de CC Management SA, CI Com SA a reçu des titres de la société Alliance Développement Capital SIIC (457 200 368 R.C.S.), à Paris (FR), cotés au marché C de la bourse de Paris. Le prix de cession de CHF 2'310'636 a été réglé en partie par compensation de créance et par remise des titres d'une valeur de CHF 1'336'853.

Rémunération de la direction et du conseil d'administration

CHF	Honoraires		Honoraires de		Total	
	d'administrateur		gestion			
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Michel Réthoret	13'500	21'600	93'492	97'607	106'992	119'207
Claude Chabanel	17'010	17'010	-	-	17'010	17'010
Michel Favre	15'000	15'000	-	-	15'000	15'000
G & P Fiduciaire SA	-	-	56'400	64'800	56'400	64'800
TOTAL	45'510	53'610	149'892	162'407	195'402	216'017

Sont compris dans la rémunération du conseil d'administration les honoraires d'administrateurs et les honoraires de gestion versés aux membres de la direction, soit directement, soit à des sociétés qu'ils contrôlent. Les administrateurs ainsi que les membres de directions ne perçoivent aucune prestation de retraite de la part du Groupe.

Les créances dues de la part du groupe et les actions et options détenues par les membres du conseil d'administration au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

CHF	Créances dues de la part du groupe	
	2012	2011
Michel Réthoret	18'595	10'000
Claude Chabanel	17'010	17'010
Michel Favre	15'000	15'000
G & P Fiduciaire SA	10'800	16'200
TOTAL	61'405	58'210

Transaction sur titres

Durant l'exercice 2011, la société a acquis, de Cadanor SA, société contrôlée par Alain Duménil, actionnaire de référence de Dual Holding SA,, 6'468 obligations convertibles 3% pour un montant total de EUR 787'668 (valeur au prix du marché). Au 31 décembre 2011, ces obligations ont été revendues, au prix du marché également, à Dual Holding SA. Au 31 décembre 2011, le solde dû par Dual Holding SA sur cette transaction s'élève à CHF 780'500.

En outre, le groupe a apporté des titres de la société Alliance Développement Capital SIIC en contrepartie de la cession de la participation CC Management SA et effectué des avances de liquidités en vue d'assurer la continuité d'exploitation de la société. Au 31 décembre 2012, le total des avances faites sous forme de liquidités ou d'apports de titres représente CHF 652'300. Ce montant a été postposé.

Lors de son conseil d'administration du 25 avril 2008, celui-ci a décidé d'émettre les certificats d'options décidés par l'assemblée générale du 12 juillet 2001 et attribués par le conseil du 15 janvier 2004. Les certificats ont été émis selon la répartition suivante :

M. Charles Perret	19'000 options nominatives certificat no. 1	12'168 options au porteur certificat no. 2
M. Michel Favre	19'000 options nominatives certificat no. 3	12'166 options au porteur certificat no. 4
M. Claude Chabanel	19'000 options nominatives certificat no. 5	12'166 options au porteur certificat no. 6

Soit au total : 57'000 options de type 1, donnant droit d'acquérir des actions nominatives et 36'500 options de type 2 donnant droit d'acquérir des actions au porteur. La validité est de 10 ans.

NOTE 14 CONTINUATION D'ACTIVITE

La vocation et le but de CI Com SA est d'être une société holding. Le Conseil d'administration envisage un redéploiement, dans un premier temps, sur le domaine de l'immobilier et la détention, gestion et financement de participations dans toute société suisse ou étrangère dans ce domaine ou dans d'autres. Ce redéploiement a débuté en 2012 avec la cession de la participation dans CC Management SA. Une communication adhoc sera faite aux actionnaires en temps utile concernant les prochaines étapes.

L'actionnaire majoritaire assure la continuité d'exploitation par la mise à disposition des liquidités nécessaires. Sur l'exercice 2013, le groupe Dual Holding a continué à soutenir la société. A la date d'émission du rapport, un montant de CHF 54'000.- a été versé. D'autres versements auront lieu en fonction des besoins de trésorerie de la société.

NOTE 15 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Une nouvelle procédure légale/administrative a été ouverte contre la société dans le courant du mois de décembre 2012. En relation avec cette procédure, une provision d'un montant de CHF 60'000 représentant les coûts attendus a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2012. Le cas échéant, le conseil d'administration fournira des précisions en temps opportun.

Genève, le 30 avril 2013

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012 A L'ATTENTION DES ACTIONNAIRES DE CI COM SA, GENEVE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de CI COM SA, Genève, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 21 à 30) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément avec les Swiss GAAP RPC et les dispositions légales, incombe au conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisse. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Sans apporter de réserve à notre appréciation, nous attirons l'attention sur la note 14 de l'annexe aux comptes consolidés qui mentionne l'analyse en cours du redéploiement des activités du Groupe. De la réalisation de ce redéploiement dépend la capacité du Groupe à maintenir son exploitation. Si la réorganisation ne pouvait pas être réalisée avec succès, la continuation d'exploitation serait menacée. De ce fait, les comptes consolidés devraient être présentés sur la base des valeurs de liquidation.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

BERNEY & ASSOCIES SA
Société Fiduciaire



Guillaume LABAT
Expert-réviseur agréé



Cosimo PICCI
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

CI COM SA

États Financiers Statutaires

31 Décembre 2012

COMPTE DE RESULTAT STATUTAIRE

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2012	2011
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Produits financiers	1	10
Produit de change, net	171	-
Autres produits	-	11'560
	<hr/>	<hr/>
Total des produits	172	11'570
Frais généraux	(201'605)	(227'957)
Charges financières	(22'206)	(64'655)
Perte sur cession de participation	(62'364)	-
Dotation à la provision pour risque	(60'000)	-
Perte de change, net	-	(1'445)
Impôts et taxes	(9'257)	(9'330)
	<hr/>	<hr/>
Total des charges	(355'432)	(303'387)
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>(355'260)</u>	<u>(291'817)</u>

	Notes	31.12.2012 <u>CHF</u>	31.12.2011 <u>CHF</u>
<u>ACTIF</u>			
Actif circulant			
Liquidités et équivalents de liquidités		12'203	11'932
Prêts financiers à court terme		-	437'377
		<u>12'203</u>	<u>449'309</u>
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	2	1'336'853	2'373'000
		<u>1'336'853</u>	<u>2'373'000</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>1'349'056</u>	<u>2'822'309</u>

	Notes	31.12.2012		31.12.2011	
		CHF	CHF	CHF	CHF
<u>PASSIF</u>					
Fonds étrangers à court terme					
Dette envers des sociétés du groupe			-		1'375'139
Fournisseurs			57'054		43'395
Créanciers fiscaux à court terme	3		132'300		264'600
Provision pour risque	9		60'000		-
Passifs transitoires			45'785		49'998
			295'139		1'733'132
Fonds étrangers à long terme					
Dette envers des sociétés du groupe - postposée			652'300		200'000
Dette envers l'administration fiscale	3		926'100		1'058'400
			1'578'400		1'258'400
Fonds propres					
Capital-actions	5		13'000'000		13'000'000
Réserve légale			1'029'150		1'029'150
Résultat au bilan					
Pertes reportées		(14'198'373)		(13'906'556)	
Résultat de l'exercice		<u>(355'260)</u>	<u>(14'553'633)</u>	<u>(291'817)</u>	<u>(14'198'373)</u>
			(524'483)		(169'223)
TOTAL DU PASSIF			<u>1'349'056</u>		<u>2'822'309</u>

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2012

NOTE 1 ACTIVITES DE LA SOCIETE

CI Com SA est la société holding du groupe. Dans son cadre actuel, le but principal poursuivi par le conseil d'administration a été double : dans une première phase, épurer le passé par la vente progressive des activités et/ou des actifs permettant de réduire l'endettement et parallèlement à cette action, élaborer un redéploiement de la société par rapport à de nouvelles orientations.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

CI Com SA a cédé le 16 octobre 2012 sa participation dans CC Management SA (100%). Au 31 décembre 2011, ce poste se détaillait comme suit :

Participations importantes	Capital-actions de la société	Quote-part (%)
CC Management SA, Genève (gestion immobilière)	CHF 4'700'000	100%

Au 31 décembre 2012, les immobilisations financières représentent 7'753'242 actions de la société Alliance Développement Capital SIIC (457 200 368 R.C.S.), à Paris (FR), cotés au marché C de la bourse de Paris. Ces titres sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles. Au 31 décembre 2012, leur valeur de marché s'élève à CHF 1'403'489.

NOTE 3 DETTE ENVERS L'ADMINISTRATION FISCALE

Ce poste représente uniquement les arriérés d'impôts vaudois pour lesquels des arrangements ont été aménagés. L'arrangement de règlement avec l'Administration fiscale du canton de Vaud (AFC) porte sur un montant initial de CHF 1'837'600.

En 2008, le Groupe a entrepris des négociations avec l'AFC concernant le paiement de la dette et un nouvel accord a été signé.

Une partie de la dette envers l'AFC est considérée comme exigible à court terme (annuités 2013) ; le reste est considéré comme exigible à long terme au 31 décembre 2012.

NOTE 4 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de CI Com SA de CHF 13'000'000 est composé de 570'000 actions nominatives de CHF 10 nominal et 365'000 actions au porteur de CHF 20 nominal.

Type d'actions	Valeur nominale	Nombre d'actions	Cotées /Non cotées en bourse	Détenteurs
Nominatives	CHF 10	570'000	Non cotées	DUAL HOLDING SA
Porteurs	CHF 20	365'000	Cotées	Inconnus

Les 570'000 actions nominatives bénéficient d'un droit de vote privilégié. Les actions nominatives qui correspondent à 43.85% du capital-actions détiennent 61% des voix.

Capital autorisé et conditionnel

Au 31 décembre 2012, CI Com SA n'a pas de capital autorisé.

Un capital conditionnel a été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2001 à CHF 1.3 millions ; cette augmentation de capital se ferait par l'émission d'un maximum de :

57'000 actions nominatives privilégiées liées d'une valeur nominale de CHF 10 chacune, à droit de vote privilégié ;
36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20 chacune.

En cas d'émission du capital conditionnel, il serait intégralement réservé aux collaborateurs de la société (cette notion englobant tant les salariés que les administrateurs). La souscription s'effectuerait par l'exercice des droits d'options accordés aux collaborateurs.

Les options seraient alors réparties, en intégralité et à parts égales, aux membres du conseil d'administration selon la décision du 15 janvier 2004.

Lors de son conseil d'administration du 25 avril 2008, celui-ci a décidé d'émettre les certificats d'options décidés par l'assemblée générale du 12 juillet 2001 et attribués par le conseil du 15 janvier 2004. Les certificats ont été émis selon la répartition suivante :

M. Charles Perret	19'000 options nominatives certificat no. 1	12'168 options au porteur certificat no. 2
M. Michel Favre	19'000 options nominatives certificat no. 3	12'166 options au porteur certificat no. 4
M. Claude Chabanel	19'000 options nominatives certificat no. 5	12'166 options au porteur certificat no. 6

Soit au total : 57'000 options de type 1, donnant droit d'acquérir des actions nominatives et 36'500 options de type 2 donnant droit d'acquérir des actions au porteur. La validité est de 10 ans.

Le droit de souscription préférentiel des actionnaires est supprimé tant pour l'émission des options que pour les nouvelles actions émises. Le prix d'émission des actions sera fixé périodiquement par le conseil d'administration qui déterminera également, en fonction de la date d'exercice des options, le moment à partir duquel les actions donnent droit à des dividendes.

Les actions souscrites par les collaborateurs de la société, dans le cadre du plan de participation, seront inaliénables pendant une période de 3 ans à compter de leur souscription et demeureront, pendant cette période, déposées en mains de la société.

Après leur émission, les nouvelles actions nominatives seront soumises aux restrictions de transfert prévues à l'article 7 des statuts.

Le capital conditionnel est intégralement réservé aux collaborateurs de la société (cette notion englobant tant les salariés que les administrateurs). La souscription s'effectue par l'exercice des droits d'options accordés aux collaborateurs. Ces options ont été réparties, en intégralité et à parts égales, aux membres du conseil d'administration en date du 15 janvier 2004.

Restrictions de transfert et inscriptions des « nomines »

« ... Toute acquisition d'une ou plusieurs actions nominatives, à quelque personne et à quelque titre que ce soit, y compris la constitution de tout droit de propriété ou d'usufruit sur une ou plusieurs actions nominatives, est subordonnée à l'approbation écrite du conseil d'administration.... ».

Le conseil d'administration peut refuser son approbation sans indication de motifs en offrant à l'aliénateur de reprendre ses actions, pour le compte de la société, pour le compte d'autres actionnaires ou pour celui de tiers, à leur valeur réelle au moment de la demande d'approbation. Le conseil d'administration peut également refuser son approbation si l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il acquiert les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Si l'approbation requise est refusée, ou tant qu'elle n'a pas été accordée, la pleine propriété des actions et tous les droits qu'elles incorporent restent acquis à l'aliénateur.

Demeurent réservées les dispositions des articles 685b al. 4 et 685c al. 2 CO, applicables aux actions acquises par succession, partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée.

Le transfert prend date et déploie ses effets vis-à-vis de la société dès le jour de l'inscription du nouvel actionnaire sur le registre des actions de la société.

Réserve Générale

L'utilisation de la réserve générale s'élevant à CHF 1'029'150 est restreinte conformément à l'art. 671 al. 3 CO.

NOTE 5 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La vocation et le but de CI Com SA est d'être une société holding. Le Conseil d'administration envisage un redéploiement, dans un premier temps, sur le domaine de l'immobilier et la détention, gestion et financement de participations dans toute société suisse ou étrangère dans ce domaine ou dans d'autres. Ce redéploiement a débuté en 2012 avec la cession de la participation dans CC Management SA. Une communication adhoc sera faite aux actionnaires en temps utile concernant les prochaines étapes.

L'actionnaire majoritaire assure la continuité d'exploitation par la mise à disposition des liquidités et des moyens nécessaires. Durant l'exercice 2012, le groupe Dual Holding a effectué différents apports en liquidités et en titres de manière à assurer la continuité de l'exploitation. La créance envers le groupe a ainsi augmenté de CHF 200'000 en 2011 à CHF 652'300 au 31 décembre 2012. Sur l'exercice 2013, le groupe Dual Holding a continué à soutenir la société. A la date d'émission du rapport, un montant de CHF 54'000.- a été versé. D'autres versements auront lieu en fonction des besoins de trésorerie de la société.

Cession de la participation dans CC Management SA

Dans le cadre de la réorganisation et en vue d'un développement futur des activités de CI Com SA, l'intégralité du capital-actions de la seule filiale du groupe, CC Management SA a été cédée à Dual Real Estate Investment SA, une société sœur ayant pour but la détention, gestion et financement de participations dans toute société suisse ou étrangère, notamment dans le domaine immobilier. La valeur de CC Management a été fixée à CHF 2'310'636 selon une valorisation datée du 15 octobre 2012 et vérifiée par la fiduciaire Fidag SA. En échange des actions de CC Management SA, CI Com SA a reçu des titres de la société Alliance Développement Capital SIIC (457 200 368 R.C.S.), à Paris (FR), cotés au marché C de la bourse de Paris.

NOTE 6 INFORMATION SUR LES REMUNERATIONS ACCORDEES AUX MEMBRES EN EXERCICE DES ORGANES DIRIGEANTS

Le conseil décide lui-même de sa rémunération dans les limites usuelles. Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité annuelle fixe (indépendante du résultat du Groupe). De plus, ils sont remboursés le cas échéant pour leurs frais effectifs. Il n'existe aucune allocation de tantième ni aucune autre forme de participation au bénéfice.

Monsieur Michel Réthoret a également reçu des honoraires relatifs à la gestion du Groupe et notamment en relation avec les projets d'investissements de CC Management SA.

Les honoraires des membres du conseil d'administration et membre de la direction versés par le Groupe (CI Com SA et CC Management SA) se détaillent comme suit :

CHF	Honoraires d'administrateur		Honoraires de gestion		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Michel Réthoret	13'500	21'600	93'492	97'607	106'992	119'207
Claude Chabanel	17'010	17'010	-	-	17'010	17'010
Michel Favre	15'000	15'000	-	-	15'000	15'000
G & P Fiduciaire SA	-	-	56'400	64'800	56'400	64'800
TOTAL	45'510	53'610	149'892	162'407	195'402	216'017

Les créances dues de la part du groupe et les actions et options détenues par les membres du conseil d'administration au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

CHF	Créances dues de la part du groupe	
	2012	2011
Michel Réthoret	18'595	10'000
Claude Chabanel	17'010	17'010
Michel Favre	15'000	15'000
G & P Fiduciaire SA	10'800	16'200
TOTAL	61'405	58'210

Les actions et droits d'options détenues par les membres, actuels ou anciens, du conseil d'administration au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

	Charles PERRET		Claude CHABANEL		Michel FAVRE		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Nombre d'options nominatives octroyées	19'000	19'000	19'000	19'000	19'000	19'000	57'000	57'000
Nombre d'options au porteur octroyées	12'168	12'168	12'166	12'166	12'166	12'166	36'500	36'500
Valeur des options octroyées CHF	2'518	2'518	2'516	2'516	2'516	2'516	7'550	7'550

NOTE 7 INDICATIONS SUR L'ACTIONNAIRE LE PLUS IMPORTANT

Aux 31 décembre 2012 et 2011, la société financière DUAL HOLDING SA à Fribourg, détient 100% des actions nominatives de CI Com SA de valeur nominale de CHF 10 chacune (CHF 5'699'980), soit le 43.85% du capital et 61% des voix.

NOTE 8 INDICATIONS SUR LES RISQUES

Conformément à ses devoirs, il appartient au conseil d'administration de connaître les risques de l'entreprise, de décider des mesures de gestion appropriées et de mettre en place respectivement de les faire mettre en place. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a procédé à sa propre évaluation et a également déterminé quels sont les risques à gérer et à quel niveau. Le conseil d'administration s'est impliqué dans l'évaluation des risques stratégiques et, dans le domaine des risques opérationnels, s'est assuré par discussion avec la Direction générale, que les risques sont gérés et lui sont rapportés de manière adéquate. Il a ainsi obtenu une vue d'ensemble des risques clés et des mesures lui permettant de définir les priorités et l'allocation des ressources nécessaires.

NOTE 9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Une nouvelle procédure légale/administrative a été ouverte contre la société dans le courant du mois de décembre 2012. En relation avec cette procédure, une provision d'un montant de CHF 60'000 représentant les coûts attendus a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2012. Le cas échéant, le conseil d'administration fournira des précisions en temps opportun.

.

Genève, le 30 avril 2013

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012 A L'ATTENTION DES ACTIONNAIRES DE CI COM SA, GENEVE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CI COM SA, Genève, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe (pages 37 à 40) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisse. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Sans apporter de réserve à notre appréciation, nous attirons l'attention sur la note 5 de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne l'analyse en cours du redéploiement des activités du Groupe. De la réalisation de ce redéploiement dépend la capacité de CI COM SA à maintenir son exploitation.

Si la réorganisation du Groupe ne pouvait pas être réalisée avec succès, la continuation d'exploitation serait menacée. De ce fait, les comptes annuels devraient être présentés sur la base des valeurs de liquidation et les dispositions de l'art. 725 al 2 CO s'appliqueraient.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous attirons votre attention sur le fait que Ci Com SA est surendetté au sens de l'art. 725 al. 2 CO. Des créanciers du groupe ayant postposé un montant de CHF 652'300, le conseil d'administration a renoncé à avertir le juge.

BERNEY & ASSOCIES SA
Société Fiduciaire



Guillaume LABAT
Expert-réviser agréé



Cosimo PICCI
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

